



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Déclaration liminaire  
des représentants FSU  
au CHSCT Départemental du Nord  
Le 28 novembre 2022**

C'est dans un contexte de fort mécontentement social que s'ouvre aujourd'hui ce qui sera sûrement la dernière séance sous la dénomination CHSCT avant le début des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Nous commencerons notre déclaration par quelques chiffres :

- un.e enseignant.e sur deux signale "un sentiment d'épuisement professionnel élevé" (entre 8 et 10).
- la moitié des enseignant.es du second degré travaille au moins 43 heures par semaine, ce qui représente 3h et demie de plus que les autres cadres A de la Fonction Publique ; en 2010, cette médiane était à 40 heures.
- les perspectives de carrière et la satisfaction vis-à-vis des rémunérations sont très mal « notées » à moins de 4/10.
- le pouvoir d'achat est l'un des domaines à améliorer prioritairement pour l'exercice du métier pour plus de la moitié des personnels.

Cette étude réalisée par la DEPP auprès de 62000 personnels exerçant en école ou en établissement scolaire ne dit rien de plus que les revendications portées par la FSU à l'écoute du terrain : augmentation des salaires sans contrepartie, revalorisation du métier et amélioration des conditions de travail.

A l'heure où l'attractivité des métiers de l'enseignement est un véritable problème pour le pays, le Ministère serait bien inspiré de tirer les conclusions de ses propres analyses et de prendre les bonnes décisions en investissant dans l'Éducation. Alors que tout montre que nos métiers sont mal rémunérés et que les personnels sont épuisés, le dogme du "travailler plus pour gagner plus" est totalement hors-sol et constitue un mépris de plus pour les agent.e.s de l'Éducation Nationale !

Dans un tel contexte, les CHSCT qui sont sortis de la confidentialité depuis 2014 et ont fait la démonstration de leur utilité notamment pendant la crise sanitaire, constituent une instance de plus en plus connue des personnels qui n'hésitent pas à se tourner vers elle pour demander aides ou conseils.

Pourtant l'affichage des noms des membres des CHSCT sur les lieux de travail, quoiqu'obligatoire, est encore rare.

Le CHSCT dont les missions sont de constater, analyser et faire des propositions en matière de prévention s'est retrouvé confronté à une multitude de risques professionnels qu'il a contribué à mettre en évidence, notamment :

- La dégradation des locaux et le danger du délabrement des matériaux amiantés. Le vieillissement des bâtiments, le retard pris dans les rénovations et les constructions, donnent à la question de l'exposition des personnels à l'amiante une nouvelle urgence. L'absence des DTA dans de nombreux établissements et écoles, les erreurs et les lacunes constatées dans plusieurs cas, doivent alarmer l'employeur. Responsable devant la loi, il doit exiger des résultats des collectivités territoriales plutôt que d'avancer que les locaux ne sont pas de son ressort.

- Les Risques Psycho-sociaux dont on sait qu'ils représentent la moitié des 7 causes d'arrêt maladie dans la fonction publique, on le voit aussi avec le nombre important de fiches RSST étiquetées sous ce risque. Le travail de prévention reste colossal tant l'évaluation des risques en matière de RPS n'est pas encore un automatisme sur les lieux de travail, et rarissimes sont les DUER les recensant et proposant des mesures de prévention.

- Les violences sexistes et sexuelles aboutissent encore trop souvent à des déplacements des victimes et le fait que la référente VSS ne soit pas associée à la commission de suivi VSST n'est pas un signal encourageant.

La profession rencontre pourtant une crise de recrutement sans précédent, dans notre académie encore plus qu'ailleurs, qui impose plus que jamais de prendre grand soin des personnels. Ils et elles doivent se sentir en sécurité sur leur lieu d'exercice et percevoir concrètement que leur employeur se soucie de leur santé. Malheureusement l'état de la médecine de prévention, la non prise en compte des préconisations médicales, les lenteurs dans la gestion des dossiers d'accidents de service et dans la tenue des comités médicaux ne sont pas des signaux positifs.

Les futur.e.s élu.e.s FSU dans la nouvelle instance continueront ce travail de longue haleine pour que la sécurité et les conditions de travail des personnels ne soient pas sacrifiées sur l'autel des orientations ministérielles sans moyens pour les mettre en œuvre.